

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 27 Juin 1893

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince a reçu une dépêche par laquelle S. A. le Duc Wilhelm d'Urach-Wurtemberg notifie à Son Altesse Sérénissime l'heureuse délivrance de S. A. la Duchesse Amélie, son épouse, qui a donné naissance, le 21 de ce mois, à une Princesse.

Le Prince, par Ordonnance du 20 juin, a nommé Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

M. Auguste Aubert, Sous-Chef de bureau du Cabinet de S. Exc. le Ministre de la Marine de la République Française ;

M. Jean Bordelongue, Rédacteur à la Direction générale des Postes et des Télégraphes de France.

NOUVELLES LOCALES

ARRÊTÉ

NOUS, Gouverneur Général de la Principauté ;
Vu les articles 96 et 97, chapitre IX, titre II, de l'Ordonnance du 6 juin 1867, sur la Police Générale ;
Vu les articles 1 et 4 de l'Ordonnance du 6 mars 1875 ;
Vu Notre Arrêté du 26 février 1890, concernant les voitures de place, de remise et les omnibus ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

Les dispositions de l'article 20 de notre Arrêté susvisé, sont modifiées comme suit, en ce qui concerne la station de la gare de Monaco :

Station de la Gare de Monaco

Les omnibus de l'Administration et des hôtels se rangeront en bataille dans la cour de la gare, la tête des chevaux tournée du côté de l'avenue de la Gare.

Cinq voitures de place, gardées ou non gardées, se rangeront également en bataille dans la cour de la gare, côté du dépôt des bagages, faisant face à la gare, les autres se rangeront en file le long de la rue de la Colle, côté droit, en entrant par l'avenue de la Gare, les chevaux tournés vers ladite avenue, la tête de ceux de la première voiture à hauteur de l'encoignure de la grille de l'hôtel de Nice. Les dernières voitures, qui ne pourraient pas prendre rang dans la rue de la Colle pourront se placer en file dans la rue du Rocher.

Au fur et à mesure du départ d'une des voitures rangées dans la cour de la gare, celle qui tiendra la tête de la rue de la Colle viendra combler le vide.

ARTICLE 2

Lorsque les besoins du service nécessiteront le déplacement provisoire de l'une des stations de voitures de Monaco, la Condamine ou Monte Carlo, le Directeur de la Police désignera l'emplacement de la station provisoire, qu'il pourra même, si besoin est, diviser en plusieurs stations.

ARTICLE 3

Les contraventions au présent Arrêté seront punies des peines édictées par les articles 472, 475, 476, 477 et 479 du Code Pénal, sans préjudice des peines disciplinaires qui peuvent être infligées aux cochers et du retrait du permis de circulation qui peut être prononcé par voie administrative.

ARTICLE 4

Le Directeur de la Police, le Commandant des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires placés sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié et affiché.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 16 juin 1893.

Le Gouverneur Général,
Signé : Baron DE FARINCOURT.

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de Monaco, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur ;
Vu l'Ordonnance sur la Police Générale en date du 6 juin 1867 ;

Considérant que les travaux projetés des écoles nécessitent le déplacement provisoire du marché des Moulins ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

A partir du 21 juin courant, le marché des Moulins sera installé provisoirement sur la place des Moulins.

ART. 2

Le Directeur de la Police est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, le 20 juin 1893.

VU ET APPROUVÉ : Pour le Maire de Monaco, absent :
Le Gouverneur Général, Le Premier Adjoint,
Signé : Baron DE FARINCOURT. Chevalier DE LOTH.

Dans son audience du 20 juin, le Tribunal Supérieur a condamné, savoir :

A 8 jours de prison, pour coups volontaires, le nommé Celso Turco, maçon, né à Mondovi, le 8 mai 1862 ;

Et à 3 mois d'emprisonnement, pour vols, le nommé Antonio Bertone, 19 ans, né à Rezzo, province de Port-Maurice (Italie).

Sur l'invitation de M. le Ch^{er} de Loth, premier adjoint, les bouchers de la Principauté ont été réunis jeudi à la Mairie, à l'effet de soumettre leurs propositions relativement à la baisse des prix de la viande qui se manifeste de toutes parts.

Les bouchers ont consenti à diminuer leurs prix de vente de 10 centimes par kilogramme sur toutes les catégories de viandes, à partir de samedi dernier. L'un deux, M. Thérésius Giaume, 9, rue Caroline, avait, déjà la veille, fait un rabais général de 20 centimes environ par kilogramme.

A la suite d'une rixe entre trois ouvriers italiens, jeudi, chemin des Moneghetti, l'un deux, le nommé Joseph Ferrari, a reçu aux épaules trois coups de couteau ; le brigadier-chef Armelin et le brigadier de la sûreté Saquet ont fait transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu, où il a reçu les soins de M. le docteur Pontremoli. Les blessures ne sont pas dangereuses.

L'un de ses adversaires, Pascal Rovinale, âgé de 26 ans, qui d'un coup de dent lui avait coupé une oreille, a été, peu de temps après, arrêté par les agents Saquet, Sendral et Fleury. Quant à celui qui a donné les coups de couteau, en venant au secours de Rovinale, il a pris la fuite et est activement recherché.

Les travaux de construction de la double voie s'achèvent sur le territoire de la Principauté.

La maçonnerie du pont sous rails et du mur de soutènement du boulevard Charles III, est terminée.

Cette nuit, vers 3 heures du matin, un incendie s'est déclaré chez la comtesse Besborodko, villa Zina, chemin du Cap d'Aglio, à la Condamine. La comtesse avait allumé une lampe à pétrole qui est tombée, répandant son liquide sur les rideaux du lit ; ceux-ci s'enflammèrent instantanément. Le chef mécanicien de la fabrique de glace, voisine de la villa Zina, et un de ses ouvriers accoururent aux cris de la femme de chambre, puis vinrent les pompiers du poste de la Buanderie, les sergents de ville et les carabiniers de la Consigne. On fut bientôt maître du feu, mais la literie est entièrement brûlée. Les dégâts, non assurés, s'élèvent à quatre ou cinq cents francs.

Dimanche prochain 2 juillet, l'Orphéon l'Avenir de Monaco donnera, ainsi que nous l'avons annoncé, une grande fête foraine avec le gracieux concours de la Société Philharmonique, sur la promenade Sainte-Barbe.

Voici le programme de cette fête :

De 2 heures et demie à 6 heures

Grand concert vocal et instrumental — Kermesse — Jeux divers : les Cloches magiques, les Bouteilles merveilleuses, les Grenouilles vivantes, Jeu du tonneau (trois prix en espèces pour chaque jeu) — Bal d'enfants.

A 8 heures et demie du soir

Grand bal, orchestre d'élite ; prix d'entrée : 3 francs — Illumination à giorno, feux de bengale.

A 11 heures, tirage de la tombola.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Grasse. — Comme à Monaco M. le Maire de Grasse a réuni, samedi soir, les bouchers de cette ville et, sur ses instances, des réductions de prix ont été admises, d'une façon officieuse et à l'amiable. Le mouton ne se paiera plus que 2 fr. au lieu de 2 fr. 25 ; le bœuf 1^{er} choix, 1 fr. 70 au lieu de 1 fr. 80 ; le veau 2 fr. au lieu de 2 fr. 45 et de 2 fr. 50 ; l'agneau 1 fr. 90 au lieu de 2 fr. et de 2 fr. 50, suivant qualité. Ce sont les prix des premiers morceaux, le reste se vendant bien au-dessous de ces prix.

A Menton et dans toutes les villes voisines, des réductions analogues et volontaires ont eu lieu.

Golfe-Juan. — L'escadre russe, qui doit rendre à la France, en juillet prochain, dans le port de Brest, sa visite à Cronstadt et visiter Toulon et Alger, viendra stationner pendant quelques jours dans la rade du Golfe-Juan.

On affirme que l'amiral Kosnakoff, qui commande l'escadre russe, a demandé à retenir une villa dans les environs du Golfe pour une huitaine.

Du Golfe-Juan, les navires rayonneraient sur le littoral.

Nice. — On mande d'Aix-les-Bains que la police vient d'arrêter les auteurs du vol de bijoux commis récemment à Paris, au préjudice de la comtesse de Flandre.

Ce sont les chefs d'une bande qui opérait cet hiver sur le littoral et qui avait volé les bijoux de M^{me} Théo. Deux, on le sait, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Nice.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Cette lettre devrait être consacrée à une description pittoresque de la fête de Neuilly, qui a commencé dimanche, si le mouvement mondain s'était porté, comme les années précédentes, de ce côté. Les mêmes saltimbanques, les mêmes camelots, les mêmes teneurs de manèges et de loteries sont alignés en bel ordre sur la grande avenue où il était de bon ton l'année dernière d'aller faire un tour de promenade après dîner. Il ne manque que les élégants et les élégantes. On ne peut se rendre en carrosse armorié en cet endroit de plaisirs populaires. Il était décent de conserver le plus strict *incognito* et d'aller à la ménagerie de Bidet ou aux autres théâtres de la foire, un peu comme nos grand-mères allaient aux Porcherons. Le fiacre était le véhicule indiqué, obligatoire. Par ce temps de grève des cochers on trouve encore une voiture pour vous porter du boulevard des Italiens à la Madeleine; mais aucun des automédons « qui travaillent » ne consentirait à travailler assez pour vous mener jusqu'aux arbres couverts de guirlandes lumineuses du boulevard de Neuilly. Ce qui fait que la fête de cette localité, si chère aux Parisiens, où il était de tradition de se montrer, a perdu son caractère élégant et mondain. Les forains s'en plaignent beaucoup. Leur industrie, comme toutes les autres, souffre du manque de moyens de transport.

Ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'on ne peut encore prévoir la fin de cette fâcheuse grève. Ni les compagnies, ni les cochers ne veulent faire de concessions. La cherté des fourrages n'encourage pas les compagnies à baisser leurs exigences. D'autre part, les cochers qui « travaillent » versent une somme assez importante à la caisse de la grève, les marchands de vins consentent des crédits aux cochers qui sont leurs clients habituels, et l'administration regarde les événements d'un œil calme. L'impossibilité de se faire transporter dans Paris peut durer éternellement.

Cet état de choses est d'autant plus sérieux que le secrétaire de la grève, M. Carrière, est un homme fort habile. C'est un ancien chanteur qui a fait longtemps admirer sur les scènes provinciales sa belle voix mal servie par une éducation musicale insuffisante. Par suite de quelles circonstances M. Carrière est-il devenu le ténor des réunions publiques que la grève a rendues quotidiennes? Nul ne le sait. Mais ce qui est incontestable, c'est que M. Carrière parle avec aisance, clarté, élégance, qu'il a un art incomparable pour diriger les réunions populaires et qu'il a une grande influence. C'est un nom à retenir; quand il sera conseiller municipal ou député — ce qui ne saurait tarder — M. Carrière fera parler de lui. Il y a en lui toutes les qualités d'un *debater* et beaucoup de nos ministres n'ont pas autant d'habileté oratoire.

×

Les jeunes gens les plus élégants portent le chapeau de paille, qui n'était pas « distingué » l'année dernière. Quelques-uns essaient de remettre à la mode le pantalon de toile blanche. On les voit arborer ce vêtement, qui demande à n'être porté qu'une demi-journée, aux courses, aux garden-parties, aux courts de lawn-tennis. C'est un retour à une vieille mode d'il y a vingt ans que j'approuve fort. Non que je sois arrivé à l'âge où on n'admire que le passé, *laudator temporis acti*; mais parce que le pantalon blanc est frais et commode. J'aime que la mode se prête au confort. Je ne vois pas pourquoi le pantalon et le gilet de nanquin ne feraient pas leur réapparition ainsi que le veston d'alpaga. On a eu tort de délaisser l'alpaga qui est un tissu brillant, léger et solide. C'est peut-être parce qu'il était inusable que les tailleurs l'ont désqualifié et remplacé par des étoffes anglaises qui sont décolorées en quelques semaines. Le blanc est d'ailleurs la note dominante cette année. Toutes les femmes ont des toilettes blanches: ce qui permet de montrer de fort belles dentelles. Les complets de flanelle blanche seront les costumes de plage des élégants, les étoffes de fantaisie qu'on porte depuis plusieurs années sont devenues vulgaires. Le commis, qui va en villégiature à Asnières ou à Bois-Colombes, se promène fièrement avec un pantalon, une vareuse en flanelle de lawn-tennis, une ceinture américaine, une chemise de couleur et une casquette genre marin. En cette fin de siècle, les modes se démocratisent rapidement. Le soulier jaune, qui était bien porté l'année dernière, paraît commun cette année. Tous les marchands de chaussures à 12 fr. 50 en ont inondé leur clientèle. Je ne sais pas pourquoi on ne reviendrait pas à la bottine de toile qui demandait un excellent faiseur et qui était fort élégante lorsqu'elle était bien coupée.

Une mode qui réussit, c'est celle des « petites tables ». On déjeune et on dine presque partout par « petites

tables », ce qui permet de grouper les convives et de donner aux réunions un aimable caractère d'intimité. Malheureusement, chaque médaille a son revers: les menus adoptés comportent un potage, un relevé, une entrée, un rôti, un légume, une glace, beaucoup plus de mets froids que de mets chauds, du vin rouge pour les personnes qui en veulent, et du champagne frappé, du potage au dessert. C'est peu commode pour les maîtresses de maison. Mais c'est encore une atteinte portée à la grande cuisine française. Il n'y aura bientôt plus de cuisiniers en France, si l'idéal est un opérateur sortant d'un grand hôtel et confectionnant des diners de table d'hôte. Le dîner servi sur une grande table exigeait un appareil culinaire et une science de la bouche que ne demandent pas les diners par petites tables. Un maître d'hôtel était un artiste qui devait faire plaisir à la vue et au palais. Il devait être expert dans l'ordonnance d'un repas, faire accompagner chaque mets du vin qui en faisait le mieux ressortir la saveur. Je me rappelle certains diners où cette gamme des plats et des vins était merveilleuse. Le champagne frappé « tout le temps » ne vaut pas cette dégustation de « grands crus » présentés dans un bon ordre. Le champagne frappé n'exige pas qu'on fasse de cave; le premier parvenu peut servir du champagne de grande marque, tandis que certains grands bordeaux ne pouvaient être dégustés que chez de vieilles familles où la cave était l'objet d'un culte depuis plusieurs générations. Je voudrais que les « petites tables » fussent réservées pour les déjeuners et les soupers; mais qu'à dîner on maintint l'ancienne étiquette qui seule permet à la science des grands chefs de se manifester.

DANGEAU.

CAUSERIE

Une révolution dans l'hygiène urbaine

Le *Figaro* a publié la semaine dernière, sous ce titre, à propos des divers systèmes d'assainissement des villes, et du « tout à l'égout », un remarquable article dont nous reproduisons la partie principale.

Prenez de l'eau contenant en dissolution un chlorure quelconque — de l'eau de mer, par exemple, qui renferme une notable proportion de sel, c'est-à-dire de *chlorure de sodium* (Na Cl) — et faites passer au travers un fort courant électrique. L'eau sera décomposée, mais le chlorure le sera pareillement.

Au pôle positif, il se formera un composé très instable d'oxygène et de chlore, doué d'une grande puissance d'oxydation (partant de désinfection), tandis qu'au pôle négatif naîtra un autre oxyde ayant la propriété de précipiter les matières organiques.

Bref, grâce à ce procédé d'électrolyse, conçu par un ingénieur fort entendu, M. Eugène Hermite, et qui s'emploie déjà couramment pour le blanchiment des pâtes à papier, amidons, féculs, fibres végétales, etc., rien n'est plus aisé que de fabriquer, avec de l'eau de mer, un liquide *sui generis*, dont les moindres qualités sont de précipiter les substances albuminoïdes et de détruire complètement, non seulement les matières organiques provenant de la putréfaction, mais encore les mauvais gaz, l'hydrogène sulfuré, le sulfhydrate d'ammoniaque, les carbures d'hydrogène et autres puanteurs volatiles.

Et c'est à bon escient que je dis que ce sont là « les moindres qualités » de la solution électrolytique... C'est beaucoup, sans doute, de clarifier des eaux d'égout, et surtout d'en éteindre l'abominable odeur. Rien n'est fait encore, cependant, si les microbes survivent. Et il arrive trop souvent qu'un liquide parfaitement inodore et limpide fourmille de ferments infectieux, aussi bien qu'une eau trouble et croupie... Mais le Destin qui préside aux mystères de la Chimie a voulu que la solution électrolytique « dont s'agit » fût en même temps un antiseptique incomparable, auquel les germes les plus tenaces — sans en excepter la bactériologie charbonneuse et le bacille de la fièvre typhoïde, sans même en excepter leurs spores, qui ont pourtant la vie si dure — ne sauraient résister.

L'épreuve a été faite avec le soin le plus délicat et la patience la plus scrupuleuse, et de l'aveu (que confirmera bientôt le Conseil supérieur d'hygiène) du dessus du panier des bactériologistes, les résultats obtenus sont supérieurs, en certitude et en rapidité, aux résultats du sublimé lui-même, qui passe cependant pour être, *ex æquo* avec le phénol, le roi des antiseptiques. En dix ou douze minutes généralement, en deux heures dans les cas les plus défavorables, la stérilisation est complète et définitive!

Pourquoi, dès lors, ne pas appliquer ce « truc » si simple, si facile à instituer, si efficace, à la désinfection en grand des villes en mal de vidanges?

Il suffirait pour cela, sans toucher aux égouts, d'établir, dans chaque municipalité... embarrassé, une usine de force

motrice distribuant dans toutes les maisons, à l'aide d'une canalisation spéciale analogue aux canalisations de gaz, l'eau de mer, préalablement électrolysée, de façon à agir sur l'ordure à l'état naissant, et à la transformer en un liquide inoffensif, qu'on pourrait ensuite, sans inconvénient ni péril, laisser couler dans les rivières et le long des rues, puisqu'il aurait, du fait seul de l'opération, perdu, avec ses miasmes et ses ferments pathogènes, toute espèce de puissance nocive. Dans les villes autres que les ports de mer, il suffirait de « chlorurer », avant son passage dans les appareils électrolyseurs, l'eau de canalisation, au moyen de sels dénaturés, tels que ceux qui servent, pendant l'hiver, à hâter la fonte des neiges urbaines...

On n'a pas oublié que l'année dernière, pendant l'épidémie du choléra du Havre, le préfet de la Seine-Inférieure n'hésita pas, sur l'avis motivé de MM. Georges Pennefier et Adolphe Renard, à tenter l'aventure électro-chimique, et qu'il n'eut point à s'en repentir (Cf. *Figaro* du 6 octobre 1892).

Mais depuis, l'idée a été serrée de plus près, et la méthode portée à l'ultime perfection. Les dernières expériences faites à Bapaume, près Rouen — expériences auxquelles j'ai eu l'honneur d'être invité à collaborer directement — ont dépassé les plus ambitieuses espérances. Non seulement le liquide issu de ces latrines paradoxales a cessé d'être fermentescible, non seulement il a dépouillé (sauf peut-être à y flairer de près, un vague relent, à peine perceptible, de chlore) toute fâcheuse odeur, mais il a lui-même acquis la vertu désinfectante. Les parois du récipient où on le recueille sont absolument blanches, et quand on le mélange, comme je l'ai fait moi-même, aux « horreurs » vomies par les égouts ordinaires où la besogne est confiée à l'*aqua simplex*, celles-ci sont instantanément clarifiées, rectifiées, stérilisées, assainies. C'est-à-dire que l'ordure, transfigurée par la magie de l'électricité, sert à désinfecter l'ordure: c'est aux vidanges qu'on va pouvoir demander désormais le lessivage et la purification des égouts et des ruisseaux; c'est la *désinfection par les latrines*!

J'engage, au surplus, les incrédules à aller faire un tour, au mois d'août prochain, à l'Exposition internationale d'Hygiène du Havre, dont l'antisepsie sera confiée, d'après ce principe, aux chalets de nécessité.

La cause est entendue, et le « Tout à l'Égout » devient chose tolérable. Sans compter qu'il ne saurait plus dorénavant être question de bouleverser les égouts existants, qui, tels quels, peuvent parfaitement, moyennant l'adjonction d'un tuyautage peu coûteux, remplir l'office; sans compter encore que presque toute l'eau potable — cette marchandise si précieuse et si parcimonieusement mesurée qui sert indûment aujourd'hui au nettoyage des émanatoires publics et privés. — pourra être économisée pour la consommation domestique!

Il n'en coûtera pas plus, même en dehors des ports de mer, pour purger une grande ville en l'assainissant, qu'il n'en coûte aujourd'hui pour le précaire, scabreux et méphitique curage des fosses d'aisances. Chaque citoyen va coopérer de son corps, aux heures les plus individualistes de sa vie, à l'œuvre de l'hygiène collective et, mieux que le socialisme, la scatologie va se trouver, par la grâce de son omnipotence, la fée Electricité, enfermée dans un infranchissable dilemme... *All right!*

Emile GAUTIER.

FAITS DIVERS

Si nous en jugeons par le rapport de l'administration des postes et des télégraphes, le service téléphonique a fait d'incessants progrès du 1^{er} janvier 1890 à la fin de décembre 1892.

Il y avait 40 réseaux urbains au 31 décembre 1889 avec 11,440 abonnés; 112 au 31 décembre 1891 avec 18,198 abonnés et 135 au 30 septembre 1892 avec 20,164 abonnés.

Le montant des abonnements en cours, qui s'élevait à 3,880,000 francs à fin décembre 1889, atteignait 6,125,366 francs au 1^{er} juillet 1892.

La création, l'année dernière, des « réseaux à conversations taxées » a pris une grande importance et a concouru pour beaucoup au développement du téléphone en France, ainsi que la création, au mois de novembre 1890, du service des messages téléphonés. Le nombre de ceux-ci, qui était de 8,990 au mois d'octobre 1891, était de 23,681 au même mois, l'année suivante.

Les circuits téléphoniques ont augmenté dans de notables proportions; 17 ont été mis en service en 1890 et 65 en 1891; un grand nombre d'autres sont encore en construction.

La plupart des réseaux primitifs ont subi des transformations complètes ; à Paris, il n'y aura bientôt plus que 4 grands bureaux centraux munis d'appareils perfectionnés, dits « appareils multiples », permettant de faire un service beaucoup plus sûr et plus prompt.

Les lignes interurbaines livrées au service à la date du 31 décembre 1889 étaient au nombre de 11 ; et au 30 septembre 1892, 162, avec un développement de 8,882 kilomètres, reliant à Paris les principales villes de France.

Enfin, trois circuits internationaux relient Paris à Bruxelles, un autre va s'ouvrir entre Valenciennes et Mons, et trois circuits existent déjà entre Paris et Londres.

Comme on le voit, le développement a été très grand depuis ces dernières années, et il augmente de jour en jour.

LA CARTE DU CIEL. — Il y a quelques années, un congrès de savants astronomes de divers points du globe se réunissait à l'Observatoire de Paris, afin d'arrêter les bases d'une carte du ciel à dresser pour le service de la marine du monde entier et de l'astronomie.

Aujourd'hui, les travaux préliminaires de ce grand travail sont terminés, et il va comprendre un ensemble de 22,054 plaques renfermant les positions d'environ 300,000 étoiles, de la 1^{re} à la 11^e grandeur.

A lui seul, l'Observatoire de Paris est chargé de la confection de 1,260 clichés photographiques embrassant une zone du ciel entre 18° et 24° de déclinaison.

On écrit de Bruxelles :

« Les nombreux amateurs de vélocipédie que possède notre ville liront avec intérêt l'article suivant :

» L'industrie du vélocipède a atteint des proportions vraiment considérables. Qu'on en juge. L'importation vélocipédique, tant en machines finies qu'en pièces détachées, s'est élevée à près de 12 millions en 1891, avant le relèvement des droits de douane ; en 1892, elle a été réduite à un peu plus de 7 millions. En Angleterre on fabrique annuellement, sans parler des pièces détachées, 130,000 machines. Coventry occupe 150,000 ouvriers à fabriquer exclusivement des vélocipèdes. En France, où le vélocipède est né, l'extension de la vélocipédie a été longtemps arrêtée par des préjugés. Maintenant, ce pays suit l'Angleterre dans le mouvement de propagation. On estime à 300,000 le nombre de possesseurs de machines en France, et à ce nombre il faudrait ajouter les amateurs qui louent leurs machines. En 1892, la Préfecture de police a distribué, à Paris, 12,000 cartes de circulation ; mais beaucoup d'amateurs n'en possèdent pas. On évalue le nombre des vélocipédistes, à Paris, à plus de 30,000, et c'est certainement un chiffre trop bas. On a vendu à Paris, en 1892-1893, au moins 60,000 machines.

» Proportionnellement, la Belgique n'est pas en retard, et elle pourrait fournir d'aussi gros chiffres. »

Il vient de paraître une curieuse statistique publiée officiellement par la direction de la Monnaie aux Etats-Unis, et qui donne le tableau, aussi approximatif que possible, des stocks d'or et d'argent dans les principaux pays du monde entier.

D'après ce travail, c'est la France qui renferme le stock d'or le plus considérable de toutes les nations du monde, les Etats-Unis compris, soit quatre milliards cinq cent mille francs. Notre pays tient également la tête pour le stock d'argent, avec trois milliards cinq cent millions, dépassant les Etats-Unis, qui viennent immédiatement après, de sept cent millions.

L'ordre des nations, par richesse, dans cette liste est le suivant : France, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Russie, Autriche-Hongrie, Belgique, Pays-Bas, Suisse.

Le docteur Kammerrich, de Copenhague, connu par ses travaux sur l'histoire de la musique, vient de faire une conférence des plus intéressantes sur les instruments en usage dans les régions du Nord. D'après lui, les *lurer*, instruments à vent, sont les premiers essais connus de ce genre ; ils remontent à l'âge de bronze, c'est-à-dire à un millier d'années avant notre ère historique. Vingt-trois de ces *lurer* ont été découverts, il y a cent ans, dans une

tourbière de Friederiksburg, près de Copenhague. Ils sont en bronze, longs de deux pieds, et présentant à peu près la forme de nos serpents. Ils servaient spécialement dans les combats et dans les cérémonies religieuses. D'un travail très délicat, ces instruments prouvent que déjà, au temps de l'âge de bronze, les règles de la musique étaient connues. Ce n'est donc ni d'Egypte ni de la Grèce qui seraient le berceau de cet art charmant.

Il a été fait, dans la baie de la Concha à Saint-Sébastien, l'expérience d'un vélocipède marin, qui a été inventé et fabriqué par un lampiste de la ville M. Ramon Basca. Pendant toutes ces évolutions, celui-ci a été suivi par une foule d'embarcations, et, sur les quais, il y avait également un public très nombreux. Ce vélocipède ne pèse que 35 kilogrammes et mesure deux mètres et demi de longueur sur un de largeur. La machine proprement dite repose sur deux caisses flottantes et ressemble fort à celle d'un vélocipède ordinaire, à la seule différence que la roue motrice est munie de palettes comme celles des vapeurs à aubes.

VARIÉTÉS

Nouveaux travaux archéologiques en Egypte

On a annoncé dernièrement que M. Grébaut, ancien directeur des fouilles et antiquités d'Egypte, venait d'être nommé professeur en Sorbonne et remplacé dans ses fonctions précédentes par M. de Morgan. Sous l'intelligente direction de son nouveau chef, le service archéologique a repris une activité et une prépondérance qu'il ne connaissait plus depuis longtemps.

L'installation du musée de Gizeh, qui n'avait été que commencée par M. Grébaut, a été terminée ; quarante-cinq nouvelles salles ouvertes, le catalogue général achevé.

Au mois de juin 1892, M. de Morgan inaugurait la série de ses recherches en fouillant Mitrahneh. Il mit ainsi à jour les fondations du célèbre temple de Ptah ; et découvrit deux statues colossales du dieu memphite. La campagne de fouilles qui s'est ouverte au mois de janvier dernier n'a pas été moins heureuse ; elle a amené la trouvaille d'une statue d'un personnage écrivant, à laquelle le *Cheik el Beled* et le *Scribe* du Louvre, seuls, peuvent être comparés au point de vue de la maîtrise du ciseau et de la perfection du travail. C'est, assurément, une des plus belles découvertes qu'il ait été donné de faire depuis bien des années.

M. de Morgan a pensé aussi que le devoir d'un directeur du service des antiquités était non seulement de pratiquer des fouilles plus ou moins heureuses dans tel ou tel village de l'Egypte, mais encore de faire connaître aux savants et au public les monuments du pays des Pharaons.

A part quelques publications spéciales comme celles des temples d'Alydos, de Dendérah et de Deir el Bahari, commencées par Mariette, à part aussi quelques mémoires publiés par la Mission archéologique française du Caire, aucun travail complet sur les monuments antiques n'a été entrepris jusqu'aujourd'hui. Les grands ouvrages de la Commission d'Egypte, de Champollion, de Rosellini, de Lepsius, sont composés de fragments copiés à droite et à gauche, en vue d'un travail spécial (Grammaire hiéroglyphique ou Livre des Rois), mais l'auteur n'a jamais tenu compte de la place que ces fragments occupaient dans le monument, non plus que de l'ensemble dont ils faisaient partie. La philologie égyptienne est arrivée enfin à regarder comme intéressants tous les textes que la fortune lui a laissés en héritage. Chaque ville, chaque monument, doit être étudié complètement ; il n'est pas un petit lambeau d'inscription qui soit indigne d'être recueilli et par cela même sauvé de la destruction et de l'oubli. Bref, la publication de tous les monuments égyptiens qui existent encore devait et doit être envisagée comme une chose nécessaire et digne d'attirer l'attention de tous ceux qui demandent aux monuments l'histoire du passé.

M. de Morgan n'a pas craint d'entreprendre ce travail de longue haleine et, au mois de janvier dernier, il se rendait à la première cataracte.

Assouan, la Syène antique, est riche en monuments égyptiens. Les rochers de la route qui mène à Philæ, ceux de Konosso, de Bar, de Cheix Daoud, de Schel sont couverts d'inscriptions que les voyageurs de jadis se plaisaient à graver pour rappeler leur passage près de la cataracte qui faisait si grand peur à Apollonius de Tyane.

C'est d'Assouan que partaient, il y a plus de 5,000 ans, des hardis explorateurs qui, comme Hirkhouf, parvenaient au centre de l'Afrique, et en ramenaient entre autres curiosités, soit un nain semblable à ceux dont parlent Hérodote et Stanley, soient aussi des éléphants aux longues défenses d'ivoire.

C'était au milieu du fleuve, à Eléphantine, que s'élevait le temple d'Aménophis III, aujourd'hui ruiné ; c'était là aussi que se trouvait le puits fameux où le soleil se réfléchissait lors de l'équinoxe. D'autres monuments encore méritent l'attention et la recherche du savant, comme ce temple que les Ptolémées ont érigé au sud de la ville et ce couvent que les Coptes avaient placé sous le vocable de saint Siméon.

En descendant le cours du Nil, à dix lieues de là, s'élève le temple de Kan-Ombo. Elevé par les derniers Ptolémées, agrandi par Tièbre, le sanctuaire qui logeait en ses murs Horus et Sebek est peu connu jusqu'à présent. On sait cependant que seul des monuments égyptien, Kan-Ombo présentait la disposition singulière par laquelle deux temples distincts étaient réunis en un seul.

Aujourd'hui, ce monument apparaît entièrement au voyageur. Six semaines de feuilles permettent déjà de reconnaître combien sont grandes les richesses archéologiques que cachait le sable du désert. Les textes géographiques et religieux abondent et permettront, espérons-le, d'élucider bien des points longtemps restés obscurs.

Nous aimons à penser que la suite des travaux entrepris ne fera que confirmer les espérances qu'on est en droit d'avoir dès maintenant.

On nous a dit que la publication d'Assouan et de Kan-Ombo devait être terminée pour l'automne prochain. Nous le souhaitons de tout cœur, et espérons que l'année suivante nous apportera de nouveaux travaux et de nouvelles surprises que nous devons au service des antiquités en Egypte et à son directeur.

(La Curiosité Universelle)

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire et défenseur
rue du Tribunal, 2, Monaco

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le deux juin mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, monsieur Ciro CAPOZZI, liquoriste, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e VALENTIN, a acquis de monsieur François-Edmond BLANC, propriétaire, maire de la Celle-Saint-Cloud, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise), et pour lequel domicile est élu en la même étude ; un lot de terrain situé à Monaco, boulevard du Nord, d'une superficie de trois cent soixante-quinze mètres soixante-huit centimètres, porté au plan cadastral sous partie du numéro 166 de la section D, confrontant : de l'est, au lot de terrain acquis par monsieur Jean Médecin ; du midi, à un terrain appartenant indivisément au vendeur et à madame la princesse Radziwill et qui va être acquis ce jourd'hui même par monsieur Ciro CAPOZZI, de l'ouest à une bande de terrain aussi indivis entre le vendeur et madame la princesse Radziwill, et du nord au surplus de la propriété de monsieur Edmond BLANC, vendeur.

Cette vente a été faite au prix de trente-sept mille cinq cent soixante-huit francs.

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 27 juin 1893.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire et défenseur
2, rue du Tribunal, Monaco

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le deux juin mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, monsieur Ciro CAPOZZI, liquoriste, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e Valen-

tin, a acquis de : 1° monsieur François-Edmond BLANC, propriétaire, maire de la Celle-Saint-Cloud, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise); 2° et monsieur Constantin-Vincent-Marie prince RADZIWIŁŁ, duc d'Olika, Nieswiez, Dubinki et Birze, propriétaire, et madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie BLANC, princesse RADZIWIŁŁ, son épouse, demeurant ensemble en leur château d'Ermenonville (Oise), et pour lesquels domicile est élu en la même étude, un lot de terrain situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard du Nord, d'une superficie de soixante-deux mètres soixante-quatre centièmes, porté au plan cadastral sous partie du numéro 166 de la section D, et tenant : de l'est, au lot de terrain acquis par monsieur Jean Médecin; du midi, au boulevard du Nord; de l'ouest, au terrain indivis restant appartenir aux vendeurs, et du nord à un terrain acquis ce jourd'hui par monsieur Ciro Capozzi de monsieur Edmond Blanc.

Cette vente a été faite au prix de six mille deux cent soixante-quatre francs.

Une expédition dudit contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 27 juin 1893.

Pour extrait: L. VALENTIN

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco

VENTE VOLONTAIRE

Le vendredi trente juin courant, à neuf heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, dans la salle de vente Crovetto, sise à Monaco, rue Grimaldi, numéro 6, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : lits en fer avec sommiers, lits pliants, lits d'enfant, canapés, divan, fauteuils, chaises, glaces, pendule, candélabres, tables diverses, table-bureau, table de toilette, guéridons, tabourets, descentes de lit, etc., etc., le tout en très bon état.

Au comptant et 5% en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, Charles TOBON.

Etude de M^e BERTRAND, huissier à Monaco
3, place Saint-Nicolas

VENTE VOLONTAIRE

Le mardi 4 juillet prochain, à neuf heures du matin, et jours suivants, au besoin, dans la salle de vente Crovetto, sise rue Grimaldi, à la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers tels que : lits en acajou complets, armoires à glace, commodes, tables, toilettes, glaces, fauteuils, chaises, porte-manteaux, tapis, rideaux, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Au comptant et 5% en sus pour frais d'enchères.
Monaco, le 26 juin 18.3.

L'Huissier, BERTRAND.

Etude de M^e Antoine BLANC, notaire et défenseur
près le Tribunal Supérieur de Monaco,
sise à Monaco avenue de la Gare, 3, Condamine

VENTE SUR LICITATION

AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Supérieur de Monaco, le treize juin mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré et signifié; Aux requêtes, poursuites et diligences de madame Jeanne-Nathalie-Marie-Léonie JUNGSMANN, épouse assistée et autorisée de monsieur Louis-Napoléon HUCK, fils, capitaine au 37^e régiment d'infanterie de ligne, détaché à l'école de guerre à Paris, y demeurant avec son dit mari, Ayant M^e Blanc pour défenseur et élisant domicile en son étude;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

Monsieur Jean-Edouard-Sylvestre JUNGSMANN, sans profession, demeurant à Monaco;

Monsieur Gustave SAIGE, archiviste et paléographe demeurant à Monaco, en sa qualité de subrogé-tuteur pris comme tuteur du mineur Edouard-Auguste Jungmann;

Et monsieur André CARRARA, clerc chez M^e Blanc, notaire, demeurant à Monaco, comme subrogé-tuteur ad hoc dudit mineur Jungmann;

Il sera procédé, le vingt et un juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, jour de vendredi, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du

Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, et par devant monsieur le chevalier de Lattre à ce commis;

A la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, des immeubles dont la désignation suit, dépendant des successions de monsieur et madame Jungmann père et mère, décédés.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

1^{er} lot. — Un immeuble situé à Monaco, quartier de la Condamine, rue Louis, ou il porte le numéro 11 bis, désigné sous le nom d'**Hôtel Beau-Séjour**, composé :

D'une maison élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et caves avec jardin sur le devant;

D'une autre maison adossée à la précédente, située dans une cour et élevée de deux étages sur rez-de-chaussée,

Et dans la cour de l'immeuble, de diverses constructions servant de cuisine, office et buanderie;

Le tout, occupant une superficie de cinq cent trente-six mètres cinquante décimètres, est porté au plan cadastral sous les numéros 113, 114 et 115 de la section B, et confronte :

Au nord, messieurs Canis, Notari et Ajani, mur mitoyen entre;

Du midi, monsieur Soudrille, dont les premier et deuxième étages de la maison ont été mis en communication avec la maison principale de l'immeuble dont il s'agit; mur mitoyen entre;

Du levant, la rue Louis,

Et du couchant, messieurs Notari, Ajani et Klaeger.

2^e lot. — Une propriété, située à Monaco, quartier des Moulins, composée de deux villas, dites l'une **Villa Jungmann**, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée, et l'autre dite **Villa Léonie**, élevée d'un seul étage sur rez-de-chaussée, avec jardin d'agrément à chacune de ces villas, et d'un terrain à bâtir au nord de la propriété;

Le tout, d'une contenance de treize cent quatre-vingt-dix mètres carrés, est porté au plan cadastral sous les numéros 15 et 17 de la section E, et confronte

Du midi, le boulevard des Bas-Moulins;

Du nord, un passage avec le canal des eaux d'arrosage;

Du levant, la propriété de monsieur Nicolas Otto,

Et du couchant, la propriété des hoirs Blanc.

La date de cette vente a été fixée au jour, lieu et heure indiqués par une ordonnance de monsieur le Président dudit Tribunal, en date du vingt juin mil huit cent quatre-vingt-treize.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au Greffe dudit Tribunal le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-treize.

MISES A PRIX

Elles ont été fixées par monsieur l'Avocat Général : Pour le premier lot, à la somme de **soixante mille francs**, ci **60,000 fr.**

Et pour le deuxième lot, à celle de **cinquante mille francs**, ci **50,000 fr.**

Fait et rédigé par le soussigné défenseur poursuivant.

Signé : A. BLANC.

Enregistré à Monaco, le 24 juin 1893, fol. 72 v^o, c. 4. Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 19 au 25 juin 1893

MARSEILLE, b. <i>Pauline</i> fr., c. Sènequier, briques.	SAINT-TROPEZ, b. <i>Pauline</i> fr., c. Albert, sable.
ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr. c., Davin, id.	ID. b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio, id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte, id.	ID. b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso, id.
ID. b. <i>Elisa</i> , fr., c. Roux, id.	ID. b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre, id.
CANNES, b. <i>Marie</i> , fr., c. Ferrero, id.	ID. b. <i>Gambetta</i> , fr., c. Conte, id.
ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone, id.	ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume, id.
ID. b. <i>Jeune-Laure</i> , fr., c. Bianchi, id.	NICE, vapeur, <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Lambert, passagers.

Départs du 19 au 25 juin

CANNES, b. <i>Marie</i> , fr., c. Ferrero, sur lest.	ID. b. <i>Gambetta</i> , fr., c. Conte, id.
ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone, id.	ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume, id.
ID. b. <i>Jeune-Laure</i> , fr., c. Bianchi, id.	SAINT-TROPEZ, b. <i>Pauline</i> , fr., c. Sènequier, id.
ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Albert, id.	ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin, id.
ID. b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio, id.	ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte, id.
ID. b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso, id.	ID. b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre, id.
NICE, vapeur, <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Lambert, passagers.	

REVUE MONÉGASQUE

LETTRES, SCIENCES, ARTS

PUBLICATION MENSUELLE

Directeur : Comte DU PONT L'ABBÉ DE COATAUDON
Rédacteur en Chef : MAURICE GUILLEMOT

1^{er} Juin 1893

SOMMAIRE

PHILIPPE CASIMIR. — *Les Environs de Monaco*. — Première excursion : N.-D. de Laghet. — Vues phototypiques de Monaco, le Rocher, le Palais, le Port — Le Mont Agel — N.-D. de Laghet, le Monastère, l'Arrière, le Cloître — La Route de Nice — Le Village de la Turbie.

CLARINE LUX. — *Paysage*. } Poésies.
GÉO BONNERON. — *Si*. }
ALPHA. — *La Fortune et ses Courtisans*. }
MAURICE GUILLEMOT. — *Une Mère*, nouvelle.
ALTER EGO. — *Au Jour le Jour*. — Un Nouveau livre de Pierre Lotti — La Tombola pour Karl Bodmer — La mort de Gustave Nadaud — Au Salon du Champ de Mars — Roll.
M. D'AURAY. — *Bulletin bibliographique*.

PRIX DES ABONNEMENTS

UN AN 30 francs
UN NUMÉRO 3 francs

BIBLIOGRAPHIE

Il sera rendu compte dans le Bulletin Bibliographique de tout ouvrage adressé au Rédacteur en chef de la *Revue Monégasque*.

Les illustrations du présent numéro sont obtenues par le procédé phototypique CONSO, de Nice.

Toutes les communications concernant la *Revue Monégasque* doivent être adressées au Rédacteur en Chef.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

GRAND BAZAR
MAISON MODÈLE

Madame DAVOIGNEAU-DONAT

Médaille d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers, 1885; de Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS, SOUVENIRS DE MONTE CARLO
BIJOUTERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, LINGERIE, PARAPLUIES
OMBRELLES, CANNES, ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
Articles de voyage

Maison recommandée — On parle toutes les langues.

Imprimerie de Monaco — 1893

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Jun	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
19	763.2	762.5	761.3	760.3	759.8	24.5	25.6	27.0	25.0	23.0	66	Calme	Beau
20	57.7	56.7	55.5	54.6	54.0	23.5	25.0	24.5	23.0	21.0	72	id. S, S O modéré	id. nuageux
21	52.7	52.4	52.0	52.8	53.7	23.5	25.2	26.0	22.0	21.0	70	id. E, N E modéré	Couvert, pluie
22	55.4	55.6	55.5	55.4	56.0	24.0	26.0	26.5	23.0	21.5	73	S, S O modéré	Beau, nuageux
23	55.7	55.0	54.0	53.0	52.0	22.5	23.6	24.0	22.0	20.7	82	id. calme	Couvert, pluie
24	51.4	52.3	51.8	52.0	53.6	24.5	24.0	25.0	23.5	21.0	67	S, S O fort, E, N E modéré	Beau
25	56.0	56.5	57.0	57.5	58.4	24.0	26.0	27.0	25.0	22.0	67	id. léger	id. un peu nuageux,

DATES	19	20	21	22	23	24	25
TEMPÉRATURES	27.0	25.4	26.0	26.7	24.5	27.0	28.0
EXTREMES	21.0	20.0	19.5	19.5	19.5	19.0	20.5

Pluie tombée : 3^{mm}